27 septembre 2005 **05.361**

Question du groupe libéral-PPN

Formation continue

En date du 15 septembre 2005, un courriel est parvenu aux anciens utilisateurs de la formation continue et, parmi eux, un certain nombre de députés qui, l'année dernière, ont pu bénéficier d'un cours informatique.

Si nous comprenons bien que face aux temps qui courent "économies obligent " chacun essaie de sauver sa peau et de justifier son emploi, de telles initiatives nous semblent malvenues.

Que faut-il penser de l'affirmation contenue dans ce mail: "La formation bureautique n'est pas touchée par les mesures "gel de la formation continue" décidées par le Conseil d'Etat"?

Partant de l'idée que ce service doit avoir recours à une clientèle privée pour rentabiliser son fonctionnement et en même temps se mettre en concurrence avec des structures privées qui dispensent également de tels cours, on peut raisonnablement se poser la question si un redimensionnement dans ce domaine, répondant aux seuls besoins de l'Etat, ne serait pas judicieux.

Qu'en pense le Conseil d'Etat?

Signataires: T. Humair, Ph. Bauer, R. Graber et C. Hostettler.